

# CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

## 07 Mars 2015

DEBUT DE SEANCE A 15h30.

### Etaients présents

Mme DURIVault (résidente), Mme BONTE (fille de Mme MARECHAU), Mme BERLAND (fille de Mme DEFOULOUNOUX), Mr GILLES (Fils de Mme GILLES), Mme AHADJISTE (aide-soignante référent), Mme UWAMALIYA (aide-soignante référent), Mme BARILLET (gouvernante), Mme KNOCKAERT (gérante), Mme DRIES (directrice),

Ordre du jour : Ouvert.

Après l'ouverture de la séance, Madame Knockaert, gérante des « Jardins d'Eléonore » souhaite la bienvenue à l'assistance et met à la disposition de l'assistance les informations suivantes :

### Investissements ou aménagements dans l'établissement en 2014 :

Ils portent sur :

- L'installation d'un système de vidéo-protection rendu nécessaire par la répétition d'incidents au cours du dernier trimestre. Il est bien entendu que l'utilisation de ce procédé est entourée de toutes les précautions réglementaires en vigueur.
- Les toilettes destinées au public situées au RDC, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage sont refaites à neuf.
- La lingerie-buanderie a été réaménagée de sorte à faciliter les conditions de travail du personnel qui y est affecté.
- La salle à manger a été carrelée.
- La porte principale d'entrée a été sécurisée afin de parer aux fugues et autres déambulations des résidents hors de l'Etablissement.
- De nouveaux moyens informatiques ont été mis à la disposition des aides-soignantes afin de leur faciliter les transmissions de services.
- Un affichage a été réalisé au niveau de parking de l'Etablissement pour réserver celui-ci à l'usage exclusif des familles et visiteurs des résidents. La nature du sol (gravillons) ne nous permet malheureusement pas de réaliser un marquage (au sol).

### Embauche de personnels :

Suite à la signature de la convention tripartite en fin d'année 2014, un nouveau personnel a été financé par l'ARS soit :

- 4 ETP d'infirmière au lieu de 3 ETP qui nous avaient été accordés avec la convention tripartite précédente.
- 0.4 ETP d'auxiliaire médical au lieu de 0.2. Ce qui nous a permis le recrutement d'un élève psychomotricien en contrat d'apprentissage à temps plein.
- 0.5 ETP de médecin coordonnateur au lieu de 0.4.

Le budget prévu pour l'embauche de 2 ETP d'aide soignante a été accordé par l'ARS qui finance 70% de leurs salaires mais refusé par le conseil général qui lui finance 30 % de leur salaire.

L'ARS prévoit l'utilisation du budget accordé pour l'embauche exclusive de personnel financé que par elle, soit des auxiliaires médicaux (Infirmière, ergothérapeute, psychomotricienne,). Nous avons donc procédé au recrutement de 0,4 ETP de psychomotricienne.

Les infirmières ont parmi leurs compétences la réalisation de toilettes qu'elles peuvent déléguer ou pas aux aides soignantes. Nous prévoyons donc de recruter un temps infirmier qui renforcera l'équipe aide-soignante.

### **Personnels légalement indisponibles :**

- Une (01) aide-soignante et deux (02) auxiliaires de vie bénéficient d'un congé parental.
- Deux (02) aides-soignantes sont en congé de maternité.
- Pour des raisons de grossesse, le travail d'une (01) IDE et une (01) auxiliaire de vie a été aménagé.

### **Les départs de personnel :**

Cinq employés ont quitté l'Etablissement et ont été remplacés. Ces départs sont diversement motivés :

- Rupture de la convention du travail (reconversion professionnelle),
- Démission pour mariage et changement du lieu de résidence,
- Démission suite à une demande de poste de nuit dont nous ne disposons pas (après un accouchement)
- Licenciement pour faute grave.

### **Lecture et commentaires de l'enquête de satisfaction 2014 :**

Un membre du conseil de la vie social propose de revoir la formulation de l'enquête de satisfaction. La directrice propose une nouvelle fois aux membres du CSV de participer à sa réalisation.

Seules 25 enquêtes sur 71 distribuées ont été restituées. La directrice pense que les personnes n'ayant pas répondu sont censées être satisfaites. Pour un membre du conseil de la vie social, le non retour du questionnaire pourrait s'expliquer par le fait que les demandes formulées lors des précédentes enquêtes ne sont pas toujours suivies d'effet.

- ✓ *Le repas du soir desservi au bout 15 à 20 minutes*

Depuis le réaménagement des horaires en décembre 2014, tout le personnel finit son travail à 20h au lieu de 19h30. Apparemment cela n'a pas apporté d'amélioration et certain personnel cherche toujours à finir le plus vite possible le service du repas. Vu le temps à disposition, le diner ne sera desservi qu'à compter de 19h précise et pas avant (commission repas).

- ✓ *Pas d'animation le week-end*

Si les résidents le souhaitent, le week-end, de 14h30 à 17h lorsqu'il fait beau dehors, ils seront installés sous la pergola ou sous les parasols sinon ils seront installés devant un film qui se déroulera en deux parties, l'une le samedi et l'autre le dimanche.

Un lecteur DVD est placé au salon du 2<sup>ème</sup> étage et l'animatrice procurera les films qui intéresseront les résidents (commission animation).

- ✓ *Parcours de cheminement.*

L'acquisition récente des murs de l'Etablissement ouvre la perspective de réaliser son extension afin d'atteindre notre quota d'hébergement autorisé de 78 lits. Il est actuellement de 71 lits.

La décision de réalisation d'un chemin de parcours accessible en fauteuil roulant dans la résidence sera prise au cours de cette année 2015 quelle que soit l'issue du projet d'agrandissement ou non des capacités d'accueil de l'EHPAD.

✓ *Les fonctions du médecin coordonnateur en EHPAD*

Le médecin coordonnateur est le conseiller technique du directeur, l'animateur des soignants et prescripteur de prise en charge.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'ensemble des présents, la séance a été clôturée à 17 h 30mn.

**Calendrier**

**Le prochain conseil de la vie sociale est prévu le :  
Le 2 Juillet 2015 à 15 heures.**

Le Conseil de La Vie Sociale vous remercie d'avoir accordé toute votre attention à ce compte-rendu.

Madame Andrée Durivault  
Présidente du conseil de la vie sociale